

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 64



ACTEUR DES TRANSITIONS



« UN ENJEU MAJEUR qui se pose à nous tous »



ENTRETIEN AVEC **JEAN-JACQUES LASSERRE**,
PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Le Département n'a pas d'obligation en matière de plan climat à l'échelle du territoire. Pourquoi avoir engagé cette démarche ?

→ Il serait irresponsable de ne pas s'engager dans ce débat primordial. Le climat étant devenu l'enjeu majeur qui se pose à nous tous, quelle que soit la couleur politique, la profession... La situation nous rend tous inquiets. Il suffit de constater l'évolution de nos glaciers, l'état de nos cours d'eau, le caractère acyclique et exceptionnel de la météo.

Il y a aujourd'hui une sensibilisation qui intervient et nous oblige tous. C'est pourquoi j'ai suggéré que le Département se pose en acteur du climat car, indépendamment des compétences fixées par la loi, il a aussi un devoir d'exemplarité et d'entraînement.

Nous avons énormément travaillé sur le sujet, qui a alimenté plusieurs sessions internes mais aussi un cycle de conférences thématiques dont une l'an dernier avec le climatologue Christophe Cassou, co-auteur du 6^e rapport du GIEC. Ce travail préparatoire s'est concrétisé le 22 septembre dernier avec la session spéciale « transition environnementale » de l'Assemblée départementale.

Travailler à l'échelle du département avec tous les EPCI* est une démarche inédite en France. Quels sont les objectifs ?

→ Nous avons cette tradition de nous réunir deux à trois fois par an sur des sujets partagés. Cette relation privilégiée avec les EPCI a déjà porté ses fruits, je pense par exemple au déploiement de la fibre à l'échelle des Pyrénées-Atlantiques, un projet complexe qui a été mené à bien grâce à ce travail en partenariat. Concernant le climat, c'est un sujet que la loi ne nous oblige pas à aborder. Mais le faire avec les EPCI, qui ont eux l'obligation de mettre en œuvre un PCAET (plan climat-air-énergie territorial) est un gage d'efficacité. Les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ne s'arrêtent pas forcément aux frontières administratives. Ces sujets ne peuvent pas mériter une parcellisation des initiatives. C'est pourquoi nous avons convié les EPCI, pour la première fois, à participer à la session « transition environnementale », où nous avons validé les sujets et les déclinaisons concrètes des actions à mener ensemble.

Le sondage que vous avez mené auprès des habitants et des élus des Pyrénées-Atlantiques montre des avancées mais aussi des freins. Comment mieux accompagner la transition ?

→ Cela montre que nous devons engager le débat, notamment sur la production d'énergie renouvelable, qui reste un sujet complexe. Au niveau départemental, nous devons avoir une attitude positive, dépouillée de toute béatitude ou de toute défiance. Il y a sur ce sujet des gisements d'initiatives à prendre ou à soutenir. Le photovoltaïque, l'utilisation de la biomasse et la géothermie sont trois terrains où l'on pourra faire avancer les choses. Aussi, nous allons nous doter d'outils communs et engager des initiatives comme l'entrée au capital de la société d'économie mixte ENR 64, qui accompagnera des projets d'ENR, ou le soutien à la SCIC Izpindar, qui porte des projets d'autoconsommation collective.

Sur le logement, nous avons un important travail de sensibilisation à mener auprès des particuliers pour les aider à rénover et à renforcer leur isolation énergétique. Avec un regard d'autant plus attentif pour les publics fragiles. Nous allons le mettre en œuvre avec les intercommunalités et le programme d'action et d'aides « Bien chez soi ». Sur les déplacements, nous allons poursuivre le développement de pistes et de voies cyclables dans le cadre du Plan vélo, sur lequel nous avons été un département précurseur. Je suis d'ailleurs agréablement surpris du développement de la pratique du vélo. Cela montre les formidables facultés d'adaptation des habitants.

La transition énergétique et écologique impose des changements considérables pour viser la neutralité carbone en 2050. Est-ce atteignable ?

→ Au-delà des réponses techniques, il faudra que toutes les habitudes se modifient, l'alimentation, l'habitat, les déplacements... Cela génère des inquiétudes, et ce ne sera pas facile. C'est aussi pourquoi le Département s'implique. Il y a encore un problème de conscientisation de nos habitudes, mais tout le monde a une responsabilité en la matière. Le défi est colossal, mais il faut avancer.

*EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale, soit en Pyrénées-Atlantiques les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération (NDLR)



UNE DÉMARCHE INÉDITE pour partager les enjeux de la transition

Le 22 septembre dernier, les élus de l'Assemblée départementale adoptaient le principe d'un contrat d'objectifs liant l'institution aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) du territoire pour bâtir ensemble une stratégie territoriale bas carbone. Une démarche inédite pour un département. En effet, si les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération ont l'obligation de formuler et de mettre en œuvre un PCAET (plan climat-air-énergie territorial), l'échelle départementale n'est pas concernée. Pourtant, l'idée est lancée dès septembre 2020,

lors de la Conférence départementale des territoires. Début 2022, un travail de coconstruction entre le Département et les 10 EPCI des Pyrénées-Atlantiques démarre : établissement du profil carbone du territoire, analyse des PCAET de chaque collectivité, inventaire et hiérarchisation des actions visant la neutralité carbone, analyse prospective avec l'Ademe... C'est un travail de fond qui s'engage sur plusieurs mois. Il se conclut en juillet 2023 par l'identification de cinq actions prioritaires à mener ensemble pour contribuer à atteindre la neutralité carbone : résorber les passoires thermiques et lutter contre la précarité énergétique, aider à l'installation de jeunes agriculteurs et à la conversion agro-écologique des exploitations agricoles, déployer les énergies renouvelables sur les bâti-

ments publics et promouvoir l'autoconsommation, aménager des pistes cyclables pour les déplacements du quotidien et, enfin, former et sensibiliser au risque climatique.

Ces cinq actions ne résument pas à elles seules la pluralité des engagements du Département comme des EPCI pour accélérer la transition écologique. Mais elles dessinent des trajectoires à mener ensemble, des champs de collaboration sur des sujets qui font sens à l'échelle des Pyrénées-Atlantiques.

Ces cinq actions s'inscrivent aussi en droite ligne de la démarche adoptée par l'institution départementale pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Un horizon exigeant mais nécessaire alors que les effets du changement climatique se mesurent déjà sur le territoire.



PATRICE LAURENT, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

La Communauté de communes LACQ-ORTHEZ prend sa part dans la décarbonation de la planète en accompagnant la production d'énergies renouvelables, en encourageant le verdissement des activités industrielles et en limitant son impact sur l'environnement. Le temps n'est plus à la réflexion mais à l'action face à l'urgence climatique. Sobriété, exigence et innovation nous permettront de vivre sur une planète plus respirable, de construire un monde durable pour les générations futures. »



JEAN-RENÉ ETCHEGARAY, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

Le Département s'inscrit comme un acteur des transitions. C'est une volonté politique. Nous avons proposé aux Communautés de communes et d'agglomération de travailler sur cinq axes thématiques : l'habitat, l'agriculture et l'alimentaire, le maintien du vivant, les mobilités et l'énergie. Cette feuille de route se construit avec les EPCI, en conservant les spécificités de chaque territoire. C'est un engagement volontaire, puissant, d'accompagnement des acteurs. »



SANDRINE LAFARGUE, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN CHARGE DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

En créant la première institution pour le Pays basque, nous avons voulu répondre avec plus d'efficacité aux défis actuels, au premier rang desquels le défi climatique. En ce sens, nous nous sommes dotés cette année d'un secrétariat général à la transition énergétique et à la planification écologique, voulu comme une réponse concrète, opérationnelle, humaine sur les sujets multiples de la transition. Il est aussi la porte d'entrée naturelle pour un maire qui veut mettre en œuvre la transition écologique et énergétique dans sa commune et qui a, et c'est tout naturel, besoin d'accompagnement pour y parvenir. En effet, notre réussite ne passera que par le collectif et nous savons pouvoir compter sur nos partenaires, tel que le Département, pour agir à nos côtés.



Les **TRANSITIONS** au cœur de

Une **STRATÉGIE** reposant sur 2 piliers

PLAN DE TRANSITION INTERNE

Actions du Département pour réduire de **30 %** d'ici 2030 sa consommation énergétique

STRATÉGIE TERRITORIALE BAS CARBONE

Initier une démarche partenariale avec les Communautés de communes et d'agglomération pour atteindre la neutralité carbone en 2050

Focus sur la **GENÈSE** de la

2022



Audit interne du Département pour évaluer sa consommation énergétique



Inventaire des actions visant la neutralité carbone à l'horizon 2030 et 2050

Les **5 ACTIONS PRIORITAIRES** pour atteindre ces objectifs

Les ressources naturelles



Les énergies renouvelables



Les mobilités



L'alimentation



L'habitat



Les **OBJECTIFS** du Département en matière de transition

(base consommation 2010)

DIMINUER

la consommation énergétique de :

- **30 %** en 2030
- **50 %** en 2050

AUGMENTER

la part d'énergies renouvelables de :

- **50 %** en 2030
- **100 %** en 2050

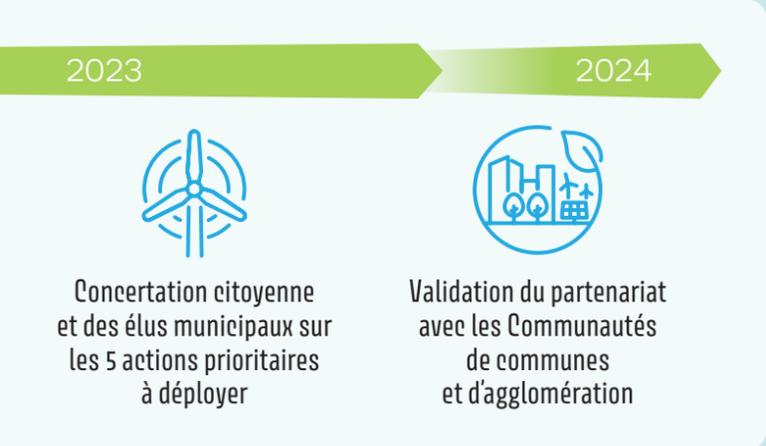


l'action du Département

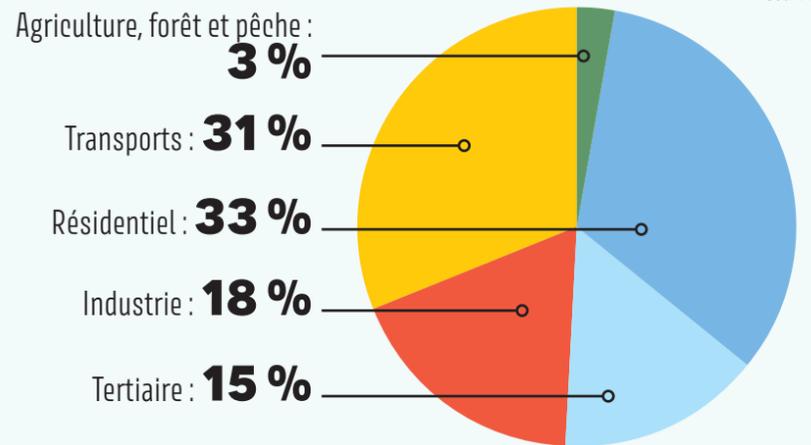
1 Mégawattheure
= +/- 1 000 cycles
de machine à laver

22,2
MWh
par habitant

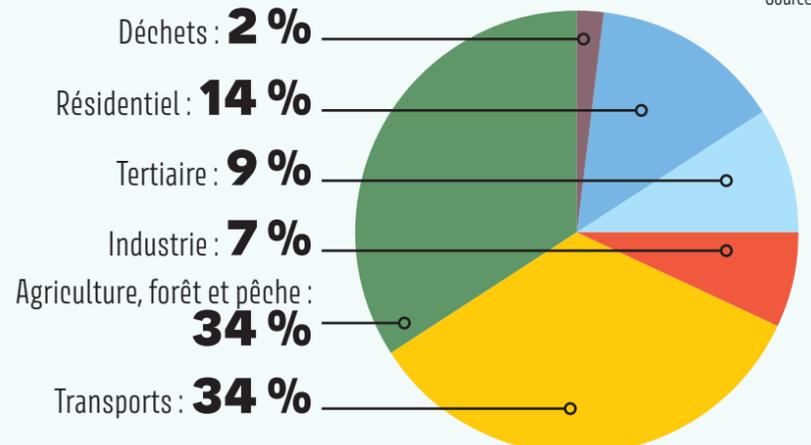
stratégie territoriale bas carbone



La CONSOMMATION D'ÉNERGIE dans les Pyrénées-Atlantiques (par secteur - année 2020)



Les ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE dans les Pyrénées-Atlantiques (par secteur - année 2020)



CE QU'EN PENSENT les habitants des Pyrénées-Atlantiques

(base sondage IFOP réalisé en juin 2022 auprès d'un échantillon représentatif de 807 personnes. Les résultats complets du sondage sont consultables sur www.le64.fr)



<p>Quel moyen de transport personnel utilisez-vous le plus souvent ?</p> <p>LA VOITURE 77 %</p>	<p>En cas d'amélioration des infrastructures cyclables, jusqu'à quelle fréquence seriez-vous prêt à utiliser le vélo dans vos déplacements quotidiens ?</p> <p>TOUS LES JOURS 34 %</p>	<p>Seriez-vous favorable à la création d'aires de covoiturage-parking supplémentaires sur le territoire ?</p> <p>OUI 74 %</p>	<p>Pour vos achats alimentaires, privilégiez-vous fréquemment des produits locaux ?</p> <p>OUI 72 %</p>
<p>Seriez-vous favorable à un renforcement de l'éducation alimentaire dans les écoles ?</p> <p>OUI 90 %</p>	<p>Quel pourcentage de votre budget mensuel représentent les dépenses d'énergie pour votre logement ?</p> <p>15 %</p>	<p>Envisagez-vous de rénover énergétiquement votre logement ?</p> <p>NON 86 %</p>	<p>Connaissez-vous les démarches locales existantes pour rénover votre logement ?</p> <p>NON 68 %</p>

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

ACCOMPAGNER deux piliers de la transition écologique

Soutenir les agriculteurs et promouvoir une alimentation saine et locale sont des engagements de longue date du Département et des axes importants pour accompagner la transition agro-écologique.

L'agriculture et l'alimentation sont au cœur des enjeux de transition écologique. Ils sont aussi au cœur des engagements du Conseil départemental.

Solidaire du monde agricole, le Département est résolu à l'accompagner et à le soutenir dans les défis à relever, entre réduction des gaz à effet de serre, fragilisation de la ressource en eau, changement climatique et évolution des modes d'alimentation. Ce soutien se matérialise par des actions pour valoriser ces métiers indispensables, préserver l'activité pastorale ou encore expérimenter de nouvelles pratiques agricoles pérennes.

Alors que le nombre d'exploitants agricoles ne cesse de diminuer, le Département partage également avec les EPCI du territoire la volonté de soutenir

l'installation de jeunes agriculteurs et la conversion agro-écologique des exploitations agricoles. Enfin, par sa compétence d'aménagement foncier, le Département met en place des outils pour conserver le foncier agricole nécessaire à la souveraineté alimentaire.

Car la question agricole est indissociable de celle de l'alimentation. C'est pourquoi le Département poursuit ses actions en faveur des circuits courts et des produits locaux avec le dispositif Manger Bio et Local 64. Le principe ? Mettre en relation les établissements de restauration collective (collèges, Ehpad, établissements pour personnes en situation de handicap, écoles, crèches, foyers de protection de l'enfance...) avec les producteurs locaux afin d'offrir des débouchés aux agriculteurs et donner le goût d'une alimentation saine au plus grand

nombre. Devenu une référence nationale en matière d'approvisionnement local et de qualité pour la restauration collective, le programme n'a cessé d'essaimer, fédérant toujours plus d'établissements et de producteurs, qui se retrouvent chaque année lors de temps d'échanges. Enfin, le Département étudie toutes les sollicitations de financement de projets tournés vers la transition agro-écologique, comme actuellement le projet Phenopasto du Centre départemental de l'élevage ovin (CDEO), qui vise à identifier des caractères permettant d'aller vers des brebis plus résilientes, ou le projet CERES d'Euralis, qui permettra d'expérimenter de nouvelles pratiques de cultures agro-écologiques dans des fermes pilotes.



« *Mettre en marche notre savoir-faire de cuisinier* »

« Moi qui viens de la restauration collective, j'ai été très agréablement surpris de voir l'engouement du Département pour le bio et le local. C'est un gage de qualité et un retour à ce qui fait l'essence de notre métier de cuisinier. Avec la loi Egalim, c'est une cuisine nouvelle qui apparaît. Cela fait appel à notre savoir-faire de cuisinier pour initier les enfants à une cuisine plus végétale et plus locale. Cela a un coût, mais on a tellement de beaux produits à mettre en avant et à faire aimer aux enfants. »

STÉPHANE MAILLE, CHEF DU RESTAURANT DU COLLÈGE MARGUERITE-DE-NAVARRÉ À PAU

ENVIRONNEMENT

PRÉSERVER les espaces naturels et la biodiversité

Protéger et valoriser le patrimoine naturel unique des Pyrénées-Atlantiques face aux défis du changement climatique est un axe important de l'action du Département.

Les Pyrénées-Atlantiques sont riches d'une biodiversité exceptionnelle et d'espaces naturels remarquables entre océan et montagne. Ces deux zones, foyers d'espèces endémiques précieuses, concentrent de forts enjeux de biodiversité. Elles font face aujourd'hui à des pressions fortes, dont le changement climatique, avec des effets sur le comportement et les cycles de vie des espèces animales et végétales (baisse de la biodiversité, augmentation

du nombre d'organismes nuisibles et d'espèces envahissantes).

Face à ces défis, le Département œuvre au quotidien à préserver et à valoriser les espaces, les espèces, les sites et paysages ainsi que les habitats naturels du territoire. C'est le Département qui crée et aménage les espaces naturels sensibles, ces zones de sauvegarde de la faune, de la flore et des milieux naturels, comme la forêt du Pignada à Anglet, les barthes d'Urt, la plage d'Erretegia à Bidart, la forêt du

Bastard à Pau, ou la tourbière de Louvie-Juzon, pour n'en citer que quelques-unes. Une démarche complétée par le projet Espèces 64, qui soutient les actions en faveur du maintien de la biodiversité. La question de l'eau étant essentielle, le Département agit également pour préserver cette ressource avec le programme Naïade, qui permet notamment d'assurer un contrôle de la qualité des eaux et d'aider les collectivités dans leurs projets d'adaptation au changement climatique.

À cela s'ajoutent toutes les actions menées pour rapprocher les habitants de la nature et accompagner l'essor des loisirs de plein air dans une approche respectueuse du vivant, avec notamment le programme Nature 64. Une démarche globale que le Département complètera, avec les EPCI du territoire signataires du contrat d'objectifs, par des actions de sensibilisation et de formation sur l'adaptation aux risques climatiques.

« *Le département est très investi sur ces enjeux* »

« Les deux Conservatoires botaniques nationaux du territoire, le CBN des Pyrénées et le CBN Sud-Atlantique, travaillent en lien étroit avec le Département pour mettre en œuvre des inventaires de la flore, des plans de conservation et sensibiliser les collectivités à la végétalisation écologique. Nous avons également des collaborations fortes sur des missions de connaissance et de préservation du patrimoine naturel végétal. Par exemple, nous formons actuellement les agents de la direction infrastructures à identifier et à protéger les espèces endémiques sur le bord des routes. Le Département est très investi sur ces enjeux. »

GRÉGORY CAZES, DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DU CBN SUD-ATLANTIQUE





**TRANSPORTS
ET MOBILITÉ**

LE VÉLO, un levier pour des déplacements durables au quotidien



Après avoir développé de grands axes cyclables structurants, le Département poursuit ses actions en faveur du vélo, avec une priorité donnée aux déplacements du quotidien en toute sécurité.

Il suffit d'observer rues et chemins, la pratique quotidienne du vélo ne cesse de se développer. Il faut dire qu'en période d'inflation des prix des carburants, le vélo est l'un des modes de transports les plus économiques. À cela s'ajoutent des bénéfices santé indéniables, le vélo contribuant à réduire les risques de maladies cardiovasculaires et à lutter contre le stress. Sans oublier que le vélo affiche un bilan carbone incontestable par rapport à la voiture. Si le vélo a le vent en poupe, c'est aussi grâce au développement progressif de pistes et de voies cyclables sécurisées. Un déploiement dans lequel le Département joue un rôle structurant sur le territoire depuis la mise en œuvre du premier schéma cyclable départemental 2008-2018. Celui-ci a permis de créer

700 kilomètres d'itinéraires cyclables, dont des voies vertes prisées pour le vélotourisme et les loisirs. Avec l'adoption en 2020 de son Plan vélo, le Département va plus loin pour la décennie suivante en déclinant 16 actions afin de développer en priorité la mobilité « vélo du quotidien ». Outre des actions pour encourager la vélo-mobilité des collégiens et faire du vélo un outil d'inclusion sociale, ce plan prévoit d'accompagner la création de 1 000 km supplémentaires de voies cyclables sur les routes départementales ou sur les voiries communales en partenariat avec les collectivités concernées. Car la pratique du vélo au quotidien, qui concerne aujourd'hui 7 % des habitants des Pyrénées-Atlantiques selon un sondage Ifop pour le Département,

nécessite plus d'infrastructures pour encourager la bascule d'un plus grand nombre d'habitants vers cette mobilité bonne pour la santé et le climat. Aussi, le développement de l'offre cyclable ne fait pas débat au sein des collectivités locales du territoire. C'est pourquoi le contrat d'objectif qui lie le Département et les EPCI fixe pour perspective de créer ensemble 1 000 km d'itinéraires cyclables dont 200 km en sites propres. Ces 200 km concerneront essentiellement des aménagements de pistes sur voirie, à l'image de ce qui est actuellement réalisé sur dix itinéraires en Pays basque et en Béarn. Des aménagements qui permettront d'aller à l'école, au travail, sur des lieux d'activités et de loisirs en toute sécurité.

« Former des collégiens au vélo est indispensable »

« Notre association a pour but de développer la pratique du vélo au quotidien en Haut-Béarn. Parmi nos missions, nous avons un volet "vélo-école" pour apprendre à utiliser correctement son vélo et circuler en ville sereinement. Dans ce cadre, nous avons une convention de trois ans avec le Département pour intervenir auprès des élèves dans le cadre de l'opération "À vélo, c'est la classe". Former des collégiens, c'est indispensable, car le vélo est le premier moyen d'émancipation et d'autonomie. Notre objectif fixé dans la convention est de former 250 élèves par an. »

JOSELIN LEGAL, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION ROUE LIBRE À OLORON



ÉNERGIE

Entre sobriété et énergies RENOUVELABLES

Les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables sont les deux champs complémentaires et indissociables de l'action du Département dans la transition énergétique.

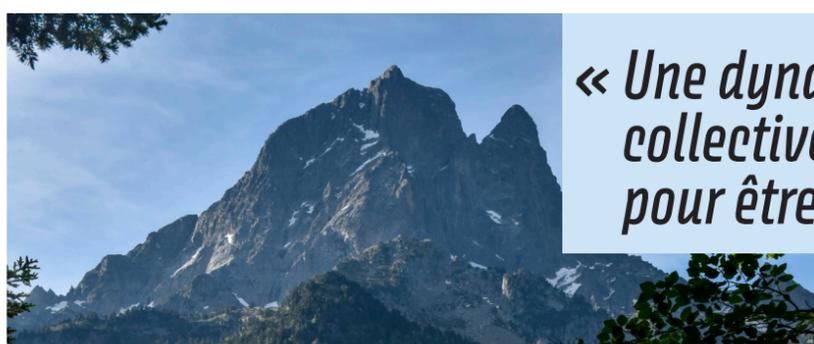
C'est un fait. L'atteinte de la neutralité carbone en 2050 nécessite non seulement de développer les énergies renouvelables en remplacement des ressources fossiles, mais aussi de diminuer nos consommations énergétiques. Cette sobriété, le Département se l'applique déjà, avec une baisse de 30 % de la consommation en 2022 dans les bâtiments départementaux et de 12 % dans les collèges. Une démarche de rationalisa-

tion qui va se poursuivre dans les établissements médico-sociaux partenaires. En parallèle, le Département accompagne et soutient les initiatives pour développer les énergies renouvelables, notamment les trois sources d'énergie identifiées comme prioritaires sur le territoire : la biomasse, la géothermie et le photovoltaïque. Pour cela, le patrimoine départemental offre de belles opportunités. C'est le cas du collège de Nay qui sera raccordé

au réseau de chaleur de la ville dans le cadre d'une convention avec Territoire d'énergie 64, avec à la clé une baisse de 80 % des émissions de gaz à effet de serre de l'établissement. Le Département va également équiper le collège d'Hasparren en panneaux photovoltaïques pour permettre à l'établissement d'être en partie autonome en énergie, mais aussi de vendre la part d'électricité produite mais non consommée, notamment l'été. Pour cela, le Département va se rappro-

cher de la SCIC Izpindar, une initiative citoyenne d'autoconsommation collective locale sur le Pays d'Hasparren. Cette expérimentation pourra être reproduite sur d'autres bâtiments publics, comme s'y sont engagés le Département et les EPCI dans leur contrat d'objectifs. Mais l'action du Département en faveur des énergies renouvelables ne s'arrête pas là. L'institution a décidé d'entrer au capital de la SEM ENR 64, portée par Territoire d'énergie 64. L'augmentation de

capital va donner à cette structure plus de capacités financières pour porter des projets importants dans le photovoltaïque, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, la biomasse, etc. En agissant sur les deux leviers, sobriété et développement des énergies renouvelables, et en associant d'autres acteurs autour d'un même objectif de neutralité carbone en 2050, le Département mobilise tous les leviers pour contribuer à la transition énergétique.



« Une dynamique collective pour être résilient »

« Notre association qui œuvre en faveur de la transition énergétique porte un projet d'autoconsommation collective sur le pôle d'Hasparren, qui va aboutir à la création d'une SCIC, Ekindar. Le Département a voté son entrée à la SCIC, comme la CAPB et quatre communes. Pour nous, c'est important que les collectivités participent. Cela montre qu'une dynamique locale et collective peut permettre à un territoire d'être résilient. Dans le contexte actuel de transition énergétique et écologique, on ne peut pas faire tout seul. »

DANIEL HEGOBURU, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION IZPINDAR

HABITAT

PRIORITÉ à la rénovation énergétique des logements

Parce que la lutte contre la précarité énergétique est autant une mesure écologique que sociale, le Département se mobilise pour la rénovation massive des logements les plus énergivores.

La question de l'habitat est essentielle dans la transition écologique. Le logement représente en effet le 3^e principal poste d'émission de gaz à effet de serre du département et par conséquent un levier important pour les réduire. D'autant que plus de 31 000 logements, soit 9,3 % des logements des Pyrénées-Atlantiques, sont classés en étiquette F ou G. Résorber ces passoires énergétiques et améliorer l'efficacité du reste du parc de logement (classés en B à E) est indispensable pour atteindre les objectifs de neutralité carbone à horizon 2050. C'est aussi une véritable mesure sociale, qui contribue à réduire le poids financier de la facture d'énergie et améliore les conditions de vie dans le logement. Si le dispositif national MaPrimeRénov est aujourd'hui l'outil principal d'aide

à la rénovation énergétique des logements, il ne suffira pas. En effet, MaPrimeRénov est principalement utilisée pour remplacer le système de chauffage, le plus souvent par une pompe à chaleur. C'est pourquoi il est complété par des dispositifs d'aide de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) délégués aux collectivités locales. C'est le cas du programme d'intérêt général (PIG) « Bien chez soi », piloté par le Département. Celui-ci permet d'aller plus loin en aidant les ménages à mener et financer leur projet de rénovation complète de leur logement, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs. Entre 2017 et 2022, 2 080 logements de propriétaires occupants et 223 logements de propriétaires bailleurs en ont bénéficié sur le volet « amélioration énergétique », avec des réductions importantes de consom-

mation énergétique allant jusqu'à 60 %. Afin de poursuivre ces efforts pour résorber les passoires thermiques, le Département et les EPCI du territoire signataires du contrat d'objectifs vont étudier le renforcement des dispositifs d'aide à la pierre ainsi que des programmes permettant d'accompagner les foyers à travers des éco-gestes ou des équipements faciles à mettre en œuvre. Dans ce même but, le Département va réunir tous les acteurs du logement (secteur immobilier, chambre des notaires, artisans, banques, secteur social) pour améliorer encore les possibilités de rénover les logements. Des pistes que l'on pourrait voir se concrétiser dans le prochain Plan départemental de l'habitat 2024-2029, en cours d'élaboration.

« Un Département qui s'engage sur les matériaux écologiques »

« Nous avons une chance sur le territoire, celle de voir un Département qui s'engage de manière claire et forte sur les matériaux écologiques, avec toute la complexité que cela porte. Le Département œuvre avec des partenaires, dont le CAUE*, à la création d'une filière locale d'éco-réhabilitation de l'ancien. Il a aussi inscrit dans son règlement d'aide aux communes un bonus financier en cas d'utilisation de matériaux biosourcés et d'économies d'énergie. Nous avons formé les agents départementaux pour apprécier ces projets et diffuser ces pratiques. Le Département est novateur dans cette démarche. »

RENAUD BARRES, DIRECTEUR DU CAUE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

* CAUE : Conseil Architecture Urbanisme Environnement

TRANSITION INTERNE

Le Département des Pyrénées-Atlantiques sur le chemin de la NEUTRALITÉ CARBONE

Le Conseil départemental a adopté un plan de transition interne complet pour baisser drastiquement les émissions de gaz à effet de serre en interne.

Si le Département a un rôle à jouer pour accompagner et soutenir la transition écologique, il doit aussi faire preuve de volontarisme et d'exemplarité en interne. C'est pourquoi l'institution départementale a défini et mis en œuvre un plan de transition interne pour limiter l'empreinte carbone de ses activités (administration générale, voirie, collèges, établissements médico-sociaux). Adopté début 2023, ce plan prévoit d'intervenir dans sept axes

– achats, voirie, déplacements, énergie, numérique, alimentation et déchets – pour baisser les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2028, premier palier vers la neutralité carbone. Le plan a été formalisé en 2023, mais nombre d'actions ont déjà été engagées : la préservation de la biodiversité et la lutte contre les espèces invasives au bord des routes, l'utilisation de matériaux issus du recyclage et du réemploi pour la voirie, les actions en faveur de

la sobriété énergétique des stations de montagne, le projet alimentaire de territoire (PAT) et ses effets sur l'accès à une alimentation locale saine et durable, l'intégration de clauses environnementales dans les marchés de construction et de rénovation... À cela s'ajoute la volonté d'engager, là où cela est possible, la renaturation des cours de collèges dans une approche participative avec les agents et les collégiens. Enfin, les agents sont largement mis à

contribution, entre développement du télétravail, recours au covoiturage, aux transports en commun ou au vélo pour les déplacements, sensibilisation à la sobriété énergétique, formations... Pour suivre la progression de cette démarche, un premier bilan sera réalisé à la fin de l'année 2023, suivi par des évaluations tous les trois ans afin de mesurer les progrès vers l'atteinte du « zéro émission nette » au milieu du siècle.

